

<b>Flers Agglo</b> Communauté d'agglomération	Date	Arrêté	Nature	Date de mise en ligne sur le site internet
	28.03.2024	24 A 304	2.1	28 MARS 2024
<b>REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT</b>				

SDC/HM/EA

## ARRÊTÉ

<b>OBJET</b>	<b>ARRETE PORTANT MISE A JOUR N° 8 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (P.L.U.I.)</b>
--------------	---

Le Président de Flers Agglo,

**VU** les Statuts de Flers Agglo et notamment l'article 5.2 (sous article 5.2.2 : PLU, documents d'urbanisme),

**VU** le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L 153-60, R 153-18 et R 151-52

**VU** le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.) approuvé en date du 18 décembre 2014, modifié le 6 avril 2017, le 11 avril 2019, le 15 décembre 2022 (modification n° 3)

**VU** l'arrêté Préfectoral en date du 26 janvier 2024 portant déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux en vue de la consommation humaine, de l'instauration des périmètres de protection et de l'institution des servitudes d'utilité publique, portant autorisation d'utiliser l'eau en vue de la consommation humaine, du forage F2 des Forges, appartenant au syndicat d'eau Clécy Druance

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prendre en compte l'arrêté préfectoral susvisé et de l'annexer au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal par voie de mise à jour.

### ARRÊTE

#### **ARTICLE 1 – MISE À JOUR**

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est mis à jour à la date du présent arrêté.  
A cet effet, a été annexé au dossier du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, l'arrêté préfectoral susvisé.

#### **ARTICLE 2 – MISE À DISPOSITION**

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, mis à jour, est tenu à la disposition du public dans les 14 mairies des communes couvertes par le PLUI et au siège de Flers Agglo, aux jours et heures habituels d'ouverture.

**ARTICLE 3 – AFFICHAGE**

Le présent arrêté sera affiché dans la mairie de la commune de Caligny et au siège de Flers Agglo – 41 rue de la Boule, 61100 FLERS pendant un mois.

**ARTICLE 4 – PUBLICATION**

Le présent arrêté sera publié sur le géoportail de l'urbanisme.

**ARTICLE 5 – EXECUTION**

Le Directeur Général de Flers Agglo est chargé de l'exécution du présent arrêté. Cet arrêté est transmis en Préfecture.

Fait à FLERS, le 28 mars 2024

Le Président,

Yves GOASDOUÉ

**Diffusion** : Préfecture  
Geoportail National de l'urbanisme sc DAM  
La Mairie de Caligny  
Flers Agglo (affichage sur place)  
SIG  
Service Urbanisme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20240328-24A304-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2024  
Publication : 28/03/2024